

## Nombre de Délégués :

En exercice 116 Présents 72 **Procurations** 11 Votants 83

## **DELIBERATION N°14-110322**

# Obiet : Déchèterie de Sarlat : procuration donnée à l'Hôpital de Sarlat pour passer une convention de Servitude avec ENEDIS (ex ERDF) – 2<sup>ème</sup>

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Ouentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 23 février 2022

### Etaient présents:

#### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

**ARCHIGNAC BORREZE** CALVIAC EN PERIGORD CARLUX CARSAC AILLAC JAYAC **PAULIN** 

PECHS-DE-L'ESPERANCE SALIGNAC EYVIGUES SIMEYROLS PRATS DE CARLUX ST CREPIN ET CARLUCET ST GENIES ST JULIEN DE LAMPON

STE MONDANE **VEYRIGNAC** 

Dominique HERMENAULT

Jean-Claude DELHORBE Laurent LACOMBE **Guy ESTRUC** Alain PERIQUOI

Jacques FERBER Jean-Pierre PLANCHE Héloïse MARADENE

Gérard TEILLAC Charles MOLINA Jean-Pierre HAMEL

Claude DENIS

Sylvie MENARDY Marie-Laure FERRER

Catherine CHEYROU

Didier DELBARY

**Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU** 

Chantal LAVILLE Jocelyne MANIERE

Jean-Philippe FARFAL

Martine CONSTANT

Nicole MAROUSSIE

## POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC CASTELNAUD LA CHAP. CENAC ET ST JULIEN DAGLAN DOMME FLORIMONT GAUMIER

**GROLEJAC** NABIRAT ST AUBIN DE NABIRAT ST CYBRANET ST LAURENT LA VALLEE ST MARTIAL DE NABIRAT

ST POMPON VEYRINES DE DOMME Séverine RAMOS Christian ARNOUIL Philippe BOISSON Maurice LAPOUGE

Mathias LUCAS Jocelyne TIREL LALAUDE Jérôme DELPECH Christian GARRIGOU Alain BIELHER

François DEFONTAINE

Hervé MENARDIE Jean-Pascal FARINA Pascal MISSIAEN

#### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES CASTELS-BEZENAC MEYRALS

Yves GAROUTY Hervé CARVES Jacqueline JOUANEL

Alain FREREBEAU Eric HAUTESERRE

## POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

**AUBAS** COLY-ST AMAND **FANLAC** LA CHAPELLE AUBAREIL LES EYZIES LES FARGES MONTIGNAC PEYZAC LE MOUSTIER SERGEAC ST LEON SUR VEZERE

THONAC VALOJOULX

Jean-Marie DESCAMP Jean-Louis BREUIL Liliane LABATUT Sébastien FRIT Françoise BAUDRY

Elisa COUSIN Annie BECOURT

Hervé DUVAUCHELLE Pierette BLEMONT

Marc PONS Christiane SALVIAT Vincent JARDEL

#### AR Prefecture

024-252402284-20220311-14110322-DE

Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022

#### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

Marc PONS

Christian ROBLES

**BEYNAC et CAZENAC** LA ROQUE GAGEAC MARCILLAC ST QUENTIN

Francis VAUCEL Jérôme PEYRAT Anne-Marie MALBEC Serge PARRE Jacques TUNEU Marcelle DELIBIE

MARQUAY **PROISSANS** SARLAT LA CANEDA ST ANDRE-ALLAS ST VINCENT DE COSSE ST VINCENT LE PALUEL STE NATHALENE **TAMNIES** VEZAC

Sylvie JESINGHAUS Laurent GALMOT Marlies CABANEL Jean-Jacques ALBIE Nathalie BALLERAND Christine DANGREMONT Frédéric TACHE

Patrick CROUZILLE Marie-Pierre VALETTE

Eric ALARD

**Christian SESTARET** 

#### Excusés:

VITRAC

M. Michel BOSREDON (Montignac), Mme Dorothée DELTEIL (Peyzac-le-Moustier), Mme Sylvie DELBARY (Vézac), Mme Christiane DESMOULINS (Nabirat), Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle-Aubareil).

## **Procurations:**

Mme Marion CHAPUT (Saint-Geniès) donne procuration à M. Charles MOLINA (Saint-Geniès) Mme Claudine FARFAL (Saint-Cybranet) donne procuration à M. Alain BIELHER (Saint-Cybranet) M. Philippe BASTIDE (Valojoulx) donne procuration à Mme Christiane SALVIAT (Valojoulx) M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrols) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols) M. Cyril CERF (Thonac) donne procuration à Mme Claudine LAWARREE-MALO (Thonac) Mme Brigitte AUDOUARD (Sainte-Nathalène) donne procuration à M. Frédéric TACHE (Sainte-Nathalène) Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (St Laurent-la-Vallée) donne procuration à M. Gé KUSTERS (Saint-Léon-sur-Vézère) donne procuration à Mme Andrée CAMBIER (Carsac-Aillac) donne procuration à Laurent LACOMBE (Carsac-Aillac) M. Lilian GILET (Saint-Laurent-la-Vallée) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (La Roque-Gageac) Mme Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-la-Canéda) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda)

Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda) a été élue secrétaire de séance. 

Monsieur le Président indique que les travaux concernant la modification de la ligne électrique située à Rivaux, entre la RD 47 Avenue du Colonel Kaufmann et la VC11 Route du Ratz-Haut, réalisés par le ENEDIS (ex ERDF) ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le terrain, de la déchèterie de Sarlat, cadastrée section AP n°334, sise Commune de SARLAT LA CANEDA (24200) au 1814 Route du Ratz Haut, propriété du CENTRE HOSPITALIER de Sarlat, exploitée par le SMICTOM DU PERIGORD NOIR (SICTOM).

Monsieur le Président sollicite de l'assemblée de pouvoir intervenir à l'acte à recevoir par Maître Jean René LATOUR, notaire associé à Périgueux (24000), 27 rue Gambetta, devant contenir entre ENEDIS (ex ERDF) et le CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE sis lieudit le Pouget – Avenue Jean Leclaire 24200 SARLAT LA CANEDA (Identifiant SIREN: 262 405 988).

Une convention d'implantation d'une canalisation électrique souterraine et tous ses accessoires portant sur une partie d'une parcelle de terrain appartenant au CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE, et dont le syndicat dénommé SMICTOM DU PERIGORD NOIR (SICTOM) est locataire aux termes d'un bail établi en date du 28 février 2014.

Les droits concédés à ENEDIS (ex ERDF) portent sur une partie de la parcelle cadastrée section AP n°334, uniquement sur une bande de 1.50 mètres de large et sur une longueur d'environ 70 mètres. Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de la parcelle sous respect des conditions prévues dans la présente convention.

## AR Prefecture

024-252402284-20220311-14110322-DE

Reçu le 28/03/2022 Publié le 28/03/2022

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur ce sujet.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 01/03/2022, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- <u>Autorise et décide</u> la régularisation de la convention sus-énoncée aux charges et conditions que le Président jugera convenable,
- <u>Autorise</u> le Président à signer l'acte de convention à recevoir par Maître Jean René LATOUR, notaire associé à Périgueux (24), et à procéder à toutes les formalités relatives à l'acte.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 11 mars 2022.

Jérôme PAYRAT

PÉRIGORD NOIR